

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 8 JUILLET

D'OU VIENT LA MISÈRE

Si tout ce que nous consommons en France était produit en France, il y aurait du travail pour ceux qui n'en n'ont pas, et tous les ouvriers français vivraient facilement de leur salaire.

Mais une très grande partie des produits — agricoles : blés, bétail, légumes, fruits, vins, — ou industriels : étoffes, machines, bijoux, meubles, etc., — que nous dépensons, viennent de l'étranger, sont les œuvres des ouvriers étrangers qui dès lors en touchent le prix.

Ces produits coûtent moins cher à l'étranger, pourquoi ?

Parce que les étrangers ont beaucoup moins d'impôts que nous à payer. Le peuple qui en paie le plus après nous, c'est le peuple anglais. Il paie chaque année 57 francs par tête et nous environ 150 francs (divisez 5 milliards 500 millions, total de nos impôts nationaux, départementaux et communaux, ordinaires et extraordinaires, par 38 millions d'habitants).

Il faudrait frapper d'impôts ces produits de l'étranger, afin qu'en venant chez nous, ils aient une part de nos charges et que nous soyons dégrévés d'autant.

C'est pour cela que les Chambres ont frappé le blé d'un droit de 5 fr., et certains autres produits, notamment ceux de l'Italie, de droits plus ou moins élevés.

Mais ces droits sont-ils appliqués ?

Non, on les élude grâce à ce qu'on appelle des tarifs de pénétration, c'est-à-dire que les Compagnies de chemins de fer transportent les produits étrangers à meilleur marché que les produits français, et cette différence du prix de transport supprime le chiffre des droits.

Ainsi un mouton prussien tué paie, pour venir de Berlin à Paris, distance de 1,070 kilom., la somme de 3 francs.

Un mouton français paie 6 fr. 75 pour faire la même distance, par exemple pour venir d'Antibes à Paris, distance de 1,068 kilom., au tarif le plus réduit.

De plus, on transporte les moutons étrangers en wagons glacières ; il n'y a pas de wagons glacières pour les animaux français dans les compagnies françaises.

La Compagnie Lowys reçoit ainsi tous les jours jusqu'à 3 ou 4 wagons glacières, contenant chacun 300 moutons allemands, soit 440,000 moutons par an à 34 fr. l'un ; total, environ 15 millions.

La Compagnie Lowys tient bureau ouvert à Paris, rue de Dunkerque, 42, dans l'intérieur de la gare du Nord.

Ces produits prussiens sont ainsi admis sur nos marchés, et même en dehors de nos marchés, dans l'intérieur de la gare du Nord, sans avoir payé un centime d'impôt à la France, un centime de droit à Paris.

Autre exemple : le blé étranger paie 8 fr. 50 de port pour venir de Bordeaux à Limoges, distance 225 kilom.

Le blé français paie 9 fr. 50 pour aller d'Issoudun à Limoges, distance 165 kilom. ; c'est en proportion presque le double du prix de transport du blé étranger.

Que deviennent les 5 fr. de surtaxe ? Ils disparaissent au profit de l'étranger.

Mais le plus triste en toute cette matière est ce qui arrive pour l'Italie.

Lisez ce qui suit et essayez, après cela, d'expliquer les articles que les journaux impies viennent de faire, pour prouver que l'Italie nous traite avec une faveur dont nous ne lui rendons pas la réciprocité.

Ces articles ont dû être payés bien cher par l'Italie ou par la Franc-Maçonnerie !

Pour peindre ce qui se passe avec l'Italie, prenons un exemple, celui des fruits et des légumes frais.

Jusqu'en 1887, sous le régime du traité de commerce avec l'Italie, les fruits et légumes payaient, pour venir à Paris, 248 fr. la tonne, de Milan, et 193 de Turin.

« Nos Chambres, en réponse à la dénonciation du traité de commerce, jeté par l'Italie à la France, en réponse à son ingratitude, à ses provocations, nos Chambres, dit M. Deusy à qui nous empruntons ces paroles, s'empres-sent de frapper d'un droit de douane de 50 fr. la tonne de légumes frais italiens, de 75 fr. la tonne de raisins frais et de 40 fr. la tonne de fruits. »

Le transport devait dès lors revenir, au moins pour les raisins, à 275 fr. de Milan à Paris. On voulait ainsi prohiber l'entrée du vin italien sous forme de raisin.

« On pouvait espérer, continue M. Deusy, qu'en égard aux motifs de ces votes et aux circonstances, particulièrement pénibles pour la France, qui les avaient précédés, la Compagnie P.-L.-M. saurait résister à toutes les demandes de Crispi et de ses amis. C'était bien mal connaître la Compagnie ! »

Les surtaxes étaient à peine votées (voir le tarif commun, n° 440, P.-L.-M.) qu'un tarif international de transport, aussitôt approuvé et homologué par le gouvernement, est publié et appliqué.

Ce tarif permet aux fruits, raisins et légumes italiens, de venir, soit de Turin, soit de Milan, à Paris, pour 140 francs la tonne.

Pour parcourir une moindre distance en France sur le chemin de fer P.-L.-M., par exemple, pour venir d'Avignon ou d'Orange à Paris, les fruits français paient 200 francs et les légumes français 155 francs.

Donc, le même voyage est fait pour 200 fr. par les fruits français, et par les fruits italiens pour 140 fr. + 40 fr. de droits, total 180 fr., ce qui leur donne une prime de 50 francs par tonne.

Voilà pourquoi les produits étrangers nous envahissent.

Voilà pourquoi les ouvriers n'ont plus de travail et sont obligés de choisir entre quatre partis :

Mendier, voler, se tuer ou mourir de faim.

Tous ceux qui aiment les ouvriers devraient se lever et s'unir pour en finir avec une situation inique.

Disciples de Celui qui le premier a dit : « J'ai pitié du peuple », je n'ai, en écrivant ces lignes, qu'un seul but : revendiquer la justice par amour pour la classe ouvrière à laquelle j'ai consacré ma vie.

« A quoi bon, s'écrie M. Deusy, solliciter et

obtenir des tarifs protecteurs si les Compagnies, avec l'approbation du gouvernement, peuvent les atténuer ou même les supprimer, en accordant, sous forme de tarifs de pénétration, des primes d'autant plus dangereuses, qu'elles seront dissimulées et en quelque sorte anonymes. »

Ouvriers, revenez à l'Eglise ; elle seule a su vous donner la liberté et vous assurer la justice dans le passé ; elle seule est capable de remplacer l'égoïsme par l'amour, dans les cœurs qui vous exploitent, et de sauvegarder vos droits, même les plus sacrés.

L'abbé GARNIER.

M. AMAGAT

Nous avons annoncé la mort subite de M. Amagat. C'est une perte que ressentiront vivement tous ceux que préoccupe l'intérêt du pays beaucoup plus que les rancunes et les mesquineries de la politique. C'était un homme de grande valeur et d'une rare intégrité ; dans l'atmosphère parlementaire qui vicie les esprits et fausse les consciences, il est rare de rencontrer des hommes de ce caractère et de cette trempe.

A une époque où l'ambition pousse à toutes les compromissions et à tous les embrigadements, le député de Saint-Flour avait su garder intacte son indépendance. Il s'était affranchi de la tutelle des partis et de la tyrannie des groupes.

Économiste érudit et sagace, il s'était fait une spécialité des lois de finances ; nul mieux que lui ne s'entendait à disséquer un budget. Aussi était-ce avec terreur que les opportunistes, — dont il était devenu la bête noire, — le voyaient monter à la tribune.

Républicain et libéral, M. Amagat s'était aliéné les factions sectaires et haineuses de la Chambre ; révisionniste, il l'était devenu, comprenant que la Constitution actuelle est la cause de tous nos maux ; national et patriote, il rêvait la réconciliation de tous les Français ; c'est pourquoi nous voulons oublier celui qui, un instant, s'illusionna sur le parlementarisme et ne plus nous souvenir que de l'honnête homme qui, aux jours de crise, aurait mis au service de la Patrie sa science profonde et sa prodigieuse activité.

ÉLOGE FUNÈBRE DE M. AMAGAT

M. Floquet était visiblement ému quand il a annoncé hier à la Chambre la mort de M. Amagat, emporté dans toute la force de l'âge.

Le président a rappelé les qualités solides du député de l'Auvergne, sa science, son ardeur au travail, son éloquence et sa compétence financière. La tâche était délicate, car depuis que M. Amagat avait mis toutes ses qualités à combattre l'œuvre financière de la République et sa politique anti-libérale, qu'il considérait comme également pernicieuse à son pays, il était traité en « suspect » par ses collègues républicains.

LE GÉNÉRAL TRICOCHÉ

On télégraphie de Saint-Dié :

« Le général Tricoche, qui vient d'être élu député, a fait son entrée à Saint-Dié hier en voiture.

» Cinq mille personnes le suivaient, en chantant la *Marseillaise*. »

Si cela continue, Tricoche obtiendra bientôt autant de succès que Boulanger.

LES GRANDES MANŒUVRES NAVALES

Brest, 7 juillet.

L'escadre de la Méditerranée et la division cuirassée du Nord, réunies sous le commandement du vice-amiral Charles Duperré, ont quitté notre rade pour aller commencer les grandes manœuvres navales.

Le départ s'est effectué à neuf heures et demie, par division, le *Formidable* en tête.

Le *Forbin* sert d'éclaireur à la première division.

Puis vient le *Trident*, battant pavillon du contre-amiral Alquier.

Derrière la première division suivait le *Marengo*, qui porte le pavillon du contre-amiral Gervais, commandant la division cuirassée du Nord.

Sur le flanc de cette division se trouve la troisième division de l'escadre de la Méditerranée, que commande l'amiral O'Neil ; à la file le *Vauban*, le *Vautour*, le *Bayard*, ce dernier encore tout plein de l'immortel souvenir du brave amiral Courbet, etc.

Toute cette semaine, ayant pour centre d'opérations le mouillage de Quiberon, les forces navales effectueront des simulacres d'attaque et de défense du littoral, des tirs à la mer, des évolutions combinées en vue d'établir une comparaison rationnelle entre les divers types de bateaux, en tant que qualités nautiques, facilité de giration, etc.

Le thème des manœuvres reste toujours secret.

LE CHOLÉRA

L'*Avenir du Tonkin* annonce que le choléra sévit avec une grande violence à Vinh (Annam), dans cette seule ville, il ferait de 25 à 30 victimes par jour. Le même journal signale également l'apparition de l'épidémie à Son-Tay. La population européenne serait peu éprouvée.

En Espagne, on signale deux cas, un décès à Benéfairo de Vallidigna ; à Gandia, douze cas, deux décès ; à Bemopa, deux cas, deux décès ; à Sueca, deux décès ; à Benipeixar, un décès, un cas ; à Cultera, deux décès ; à Alcira, un décès et un cas ; à Damuz, un cas.

L'épidémie tend à disparaître dans les districts de Gandia et d'Albaïda. On a parlé de quelques cas à Valence, mais ce bruit n'est pas confirmé.

Pour Jeanne d'Arc

Le Comité de Domrémy adresse l'appel suivant pour le pèlerinage du 22 juillet prochain :

M^{gr} l'Evêque de Saint-Dié vient de décider qu'un pèlerinage aurait lieu le 22 juillet à Domrémy, la patrie de Jeanne d'Arc, à l'occasion de la fête de sainte Marguerite, l'une des saintes dont les voix ont inspiré à la bergère vosgienne son héroïque mission.

M^{gr} Sonnois, l'évêque de Jeanne d'Arc, a fait appel au clergé de France.

Le Comité de Domrémy-Greux fait appel à tous les Français.

Il les convie à venir le 22 juillet franchir le seuil béni de cette glorieuse chaumière d'où sont sortis, sous les modestes dehors d'une bergère, la délivrance, le relèvement et une grandeur plusieurs fois séculaire de la Patrie française.

Il les convie à venir se prosterner sur cette motte de terre du Bois-Chenu où, dans l'angoisse de son âme, dans le tressaillement de son patriotisme, dans la fermeté de sa foi, Jeanne fut vouée à toutes les gloires, à toutes les douleurs, à tous les sacrifices.

Français, vous tous qui avez connu les tortures de la défaite, les horreurs de l'invasion, les amertumes du démembrement de la Patrie, vous tous qui portez au cœur une plaie saignante, venez le 22 juillet vous joindre à notre pieux pèlerinage ! Venez, car sur les rives de la Meuse, dans notre petit village de Domrémy, nous vous ferons entrer dans la chaumière de l'espérance.

Vous verrez partout, en France, sur votre route, élever des monuments, dresser des statues en l'honneur de la Pucelle; vous vous associez au sentiment généreux qui provoque ces hommages; vous admirerez le talent des architectes et des statuaires; vous applaudirez aux paroles éloquentes des panégyristes, mais nulle part ailleurs qu'à Domrémy, sur le seuil de la chaumière sacrée, vous n'éprouverez cette émotion poignante qui bouleversera votre cœur et fera couler vos larmes. Nulle part comme au Bois-Chenu, sur cette plate-forme admirable qui domine la vallée de la Meuse, face à la frontière, ne vous apparaîtra la puissance si merveilleuse en ses subits redressements de notre peuple français et chrétien.

De tous les points de la France, venez, patriotes, venez, chrétiens, vous joindre à nous le 22 juillet. Venez célébrer avec nous les gloires du passé, venez espérer avec nous dans les destinées de notre Patrie immortelle !

Le Comité de Domrémy-Greux.

ÉTRANGER

BELGIQUE. — Le *Moniteur officiel* de Bruxelles vient de publier le programme des fêtes qui seront données à la fin du mois pour célébrer le vingt-cinquième anniversaire de l'avènement au trône de Belgique du roi Léopold II.

Ces fêtes dureront du 20 juillet au 4 août. Le premier jour, après la sortie du grand cortège historique représentant les événements de la révolution du seizième siècle, le conseil communal assistera à l'inauguration officielle de dix statues, érigées place du Petit-Sablon.

Dix statues !

On ne s'ennuie pas en Belgique !

21 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE CHARLATAN

PAR ÉLIE BERTHET

Une heure encore s'était écoulée. On frappa à la porte, mais, cette fois, on n'attendit pas la réponse et le teneur de livres entra.

— Ah ! c'est vous, Blaisot ? s'écria Deluzy, asseyez-vous donc... Venez-vous m'annoncer que votre grand travail est terminé ?

Blaisot s'était assis avant même d'y avoir été invité, épongeait avec un mouchoir à carreaux son front baigné de sueur. Ses yeux brillèrent de colère derrière ses lunettes.

— Terminé ! répéta-t-il, à quoi pensez-vous, Monsieur ? Croyez-vous si facile de copier ces caractères russes, auxquels je ne comprends rien ? Passe encore pour les caractères anglais, dans lesquels on déchiffre toujours quelque chose... Mais du russe !... En travaillant toutes les nuits, j'en ai pour plus d'un mois avant que ma planche soit achevée !

— Un mois ! et encore nous aurons besoin de temps pour lancer l'affaire, pour établir des

BULLETIN FINANCIER

Paris, 7 juillet 1890.

Bourse sans animation. Le 3 0/0 réagit légèrement à 91.45; le 4 1/2 0/0 mieux tenu finit à 106.75.

La bonne attitude du Crédit Foncier ne se dément pas et l'action profitant des achats de l'épargne et des rachats des vendeurs à découvert progresse à 4,244, ex-coupon de 33 fr.

Remarquons également l'excellente tenue après détachement du coupon de la Banque de Paris à 828 et la Banque d'Escompte à 515.

Le Crédit Lyonnais à 741, la Société Générale à 480, les Dépôts et Comptes Courants à 600 continuent à faire preuve de fermeté.

La Banque Nationale du Brésil est recherchée à 601.25.

Rappelons les trois émissions qui ont lieu cette semaine :

1^o Le 8. — Celle de 6,000 obligations 5 0/0 du chemin de fer de Puerto-Santa-Maria à San Lucar de Barrameda. Prix 462.50, soit 460 en se libérant à la répartition. Intérêt 25 fr. par an, soit 5.43 0/0. Remboursement à 500 fr. en 50 ans.

2^o Jusqu'au 10. — Vente de 120,000 actions de 25 fr. 25 de la Société « aux Grands Boulevards » pour la transformation de la célèbre maison Cheuvreux-Aubertot en immenses docks d'approvisionnements de toute sorte (habillement, ameublement, alimentation).

3^o Le 14. — La Société Générale de l'Industrie Sardinière en France émet 200,000 actions de 125 fr. aux guichets de la Société de Dépôts et Comptes Courants et à ceux de la Banque Transatlantique. Elle possède 105 usines sur le littoral et s'est assuré le concours d'un grand nombre de notables industriels. Le conseil d'administration est présidé par M. de Hérédia, ancien ministre des travaux publics.

L'obligation des Chemins Economiques est à 415.50.

NOUVELLES MILITAIRES

Les élèves de l'École de Saint-Cyr sont arrivés avant-hier, à quatre heures, à Fontainebleau, pour les écoles à feu.

Ils sont installés au manège.

L'application de la nouvelle loi sur le service d'état-major entraîne pour les généraux l'obligation de n'avoir auprès d'eux que des officiers brevetés, sortant de l'École de guerre.

M. le ministre de la guerre ne compte cependant exécuter les prescriptions légales qu'avec les égards dus aux représentants du commandement. 41 commandants de corps d'armée, 22 commandants de division, de brigade d'infanterie et de places fortes, 34 généraux de division ou de brigade de cavalerie, 4 généraux de brigade d'artillerie, et le commandant de la brigade du génie, 3 commandants de subdivision en Algérie ont des officiers d'ordonnance non brevetés. Ces officiers seront maintenus à leur position actuelle jusqu'à l'expiration des quatre années que l'ancienne organisation leur assurait dans le service d'état-major.

D'ici deux ans, le personnel d'élite qui sort

relations nouvelles !... Le succès, s'il vient, viendra trop tard !... Savez-vous, Blaisot, ajouta Deluzy en baissant la voix, que tout est perdu avec l'Angleterre et que notre correspondant Forster est arrêté ?

Le prétendu teneur de livres se leva d'un bond.

— Que me dites-vous là ? s'écria-t-il avec épouvante ; en ce cas, il faut que je parte sur le champ. Forster dira ce qu'il sait... on nous arrêtera aussi... Je partirai aujourd'hui même.

— Poltron, répliqua Deluzy avec un sourire dédaigneux en lui posant la main sur l'épaule ; que craignez-vous ? Forster n'a jamais entendu prononcer votre nom... On ne songera pas à chercher dans ce pays l'habile ouvrier qui imite les bank-notes anglaises avec une perfection si désespérante. Demeurez en paix ; continuez votre travail... aucun danger ne vous menace. Avant de s'en prendre à vous, ne faudrait-il pas s'en prendre à moi ? Et, vous le voyez, je n'ai pas peur !

Peut-être Deluzy n'éprouvait-il pas au fond une sécurité complète, mais son accent de conviction rassura Blaisot.

— Dame ! reprit le bonhomme, je ne me soucierais pas de retourner... Nous avons beau

de l'École de guerre sera en nombre suffisant pour que tous les généraux soient pourvus d'officiers d'ordonnance brevetés.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal de Saumur se réunira demain mercredi 9 juillet, à 7 heures 1/2 du soir, dans la salle ordinaire de ses séances.

Objet de la réunion :

1^o Traité à passer avec l'Etat pour le collège de garçons. — Rapport de la commission de l'instruction publique.

2^o Affaires diverses.

ACCIDENT AU CHARDONNET

Hier, M. Ridouard, maréchal des logis fourrier, du cadre de l'École de cavalerie, a été victime d'un très grave accident qui met ses jours en danger.

Il faisait sauter les obstacles du Chardonnet à son cheval, lorsque celui-ci s'emballa. Dans sa course folle, l'animal vint se heurter contre un arbre et, rendu plus furieux après le choc qui l'avait blessé à la tête et à la cuisse : il arriva bientôt contre les lices du Chardonnet et s'y précipita. Le cavalier, projeté en avant, se fit une forte blessure à la tête, et le cheval vint tomber sur lui presque vis-à-vis le poste de l'École.

Relevé immédiatement et transporté d'urgence à l'Hôpital, le blessé est presque continuellement sans connaissance. Le côté droit est entièrement paralysé. On espère cependant qu'il pourra survivre à cet accident.

CLASSES DE 1887 ET DE 1888

M. le ministre de la guerre a décidé, ainsi que nous l'avons déjà dit, que les jeunes gens ajournés des classes 1887 et 1888, reconnus aptes au service en 1890, mais ayant invoqué la dispense à l'un des titres prévus par l'article 21, ne feraient que quatre mois.

En conséquence, les jeunes gens de la classe de 1887 dont le conseil de révision a refusé de prononcer la dispense en se basant sur l'observation insérée dans l'instruction du 28 mars 1890 (n° 431, dernier alinéa, page 34), qu'ils n'ont aucun intérêt à obtenir la dispense, et ceux qui, en présence de ce texte, se sont abstenus de la réclamer, sont admis à demander à l'autorité militaire leur envoi en congé après quatre mois de service effectifs.

A cet effet, ils devront faire parvenir à la préfecture, avant le 4^{er} septembre, les pièces établissant leurs droits à la dispense. Ces pièces seront ensuite transmises à MM. les commandants des bureaux de recrutement, qui donneront telle suite que de droit.

LES COLIS POSTAUX

Le service des colis postaux était jusqu'à présent limité aux localités possédant une gare ou à celles que peut desservir à l'arrivée un correspondant assurant la livraison au destinataire.

Le directeur général des Postes et Télégraphes, d'accord avec les Compagnies de chemins de fer, vient de prendre une excellente décision, dont la presse et le public lui sauront un très grand gré. Désormais on utilisera pour le transport des colis postaux les entrepreneurs de transport de dépêches; ils les livreront à domicile moyennant une rétribution qui ne dépassera pas 25 centimes; et réciproquement, dans les mêmes conditions de prix, les expéditeurs habitant une localité rurale pourront confier les colis postaux aux courriers, qui les feront enregistrer à la gare de départ.

Le Président de la République vient, sur le rapport du ministre du commerce, de signer un décret portant création de quatre inspecteurs généraux des postes et télégraphes.

Cette importante mesure avait été reconnue indispensable par le directeur général des postes et télégraphes.

Le territoire de la France est divisé désormais en quatre circonscriptions; à la tête de chacune d'elles est placé un inspecteur général.

Ces hauts fonctionnaires sont chargés de la surveillance générale des lignes télégraphiques et téléphoniques, du contrôle supérieur des transmissions, de la surveillance des directions départementales, et de toutes les opérations postales exécutées par les services départementaux, les bureaux ambulants et les services maritimes, et en général de toutes les parties du service.

Cette nouvelle organisation est appelée à donner aux services des postes et des télégraphes une unité de direction et d'impulsion qui leur est absolument nécessaire pour satisfaire le public.

LES MÉDAILLES D'HONNEUR AGRICOLES

Le *Journal officiel* publie une circulaire du ministre de l'agriculture aux préfets, relative aux médailles d'honneur agricoles instituées par décret du 17 juin dernier.

Les préfets sont invités à donner la plus grande publicité à la mesure en question.

En ce qui concerne l'application, ils auront à recueillir et à adresser au ministre des propositions régulièrement deux fois par an, à l'occasion du 1^{er} janvier et à celle du 14 juillet, et exceptionnellement chaque fois qu'une solennité agricole pourra justifier l'attribution de ces récompenses.

Le ministre insiste sur la nécessité de procéder sur ces divers points à une enquête mi-

— Hum ! qui sait ? Tout à l'heure, je suis allé rôder à l'auberge de la *Croix-d'Argent*, où la bande est descendue. Le charlatan, à ce qu'il paraît, fait d'excellentes affaires. Il s'appelle le docteur Jean et on le connaît sur tous les marchés de France; il a, dit-on, des secrets pour guérir mille sortes de maladies.

— En tuant les malades, répliqua Deluzy avec un sourire; car tous ces marchands de remèdes secrets... Mais sacrebleu ! ajoutez-t-il, vous m'y faites penser ! Ne serait-il pas possible d'obtenir de ce docteur Jean...

— Quoi donc ?

— Rien, rien... Continuez, Blaisot... L'autre, le farceur que vous soupçonnez de vous avoir épié pendant que vous étiez à votre atelier, qu'avez-vous appris sur son compte ?

— Pas grand'chose, Monsieur; c'est un original, on ne sait jamais s'il parle sérieusement ou par plaisanterie... Il paraît dévoué corps et âme à son maître, qui lui aurait rendu dans le temps un grand service... Mais peut-être Mlle Joséphine vous apprendrait-elle aussi quelque chose au sujet de ce docteur Jean, car elle a causé ce matin avec lui.

— Joséphine, en effet, n'a guère pu se dispenser d'échanger un mot avec cet homme, qui

ntienne, « les médailles d'honneur ne devant être attribuées qu'à des personnes absolument recommandables ».

La remise des médailles devra être entourée d'une certaine solennité destinée à relever encore la valeur de la récompense décernée.

LETRES D'ENTÉRINEMENT

Demain mercredi, en audience solennelle de la Cour d'appel d'Angers, lecture sera faite des lettres d'entérinement de grâce des condamnés à mort Plot et femme Boges.

LE MAUVAIS TEMPS

De la pluie, toujours de la pluie, et la tempête annoncée de New-York fait rage aujourd'hui. Décidément, nous ne sommes plus dans l'été, s'il faut s'en rapporter à l'effroyable temps qui règne bientôt depuis quinze jours.

Orages, pluie froide, bourrasques violentes, tout se mêle pour nous donner l'illusion de ces maussades journées d'automne où les plus courageux n'osent mettre le pied dehors.

Espérons que cela va s'arranger, car il serait vraiment trop cruel de voir s'anéantir les espérances que l'on peut concevoir sur la récolte des céréales.

NEUILLE. — Le sieur Robineau était allé un jour de la semaine dernière faucher de bon matin dans un pré voisin de sa demeure. Il avait, en arrivant au travail, déposé son gilet sur une haie. Comme il était tout à sa besogne, les averse même qui tombaient de temps en temps ne le faisaient point lâcher prise. Il n'avait pas été de la journée voir sa montre qui était dans la poche de son gilet. Mais un passant qui voulut savoir l'heure tâta le gilet, s'empara de la montre et s'enfuit. Robineau alla conter le vol dont il était victime à la gendarmerie.

MONTREUIL-BELLAY. — Vol. — Le sieur Letheuil avait eu la singulière idée de laisser la porte de sa maison ouverte afin, disait-il, d'y laisser pénétrer le soleil pour sécher sa maison qui était un peu humide. Le sieur Letheuil constata que le soleil n'avait fait que de très rares apparitions pendant les deux jours que sa maison était restée ouverte. Mais, par contre, un habile filou, profitant de l'occasion, entra dans la maison, trouva une clef dans la serrure d'une armoire, ouvrit le meuble et s'empara d'une somme de 140 francs.

L'ASSASSIN BOUSQUET

Dans le courant d'avril dernier, un ancien huissier de Saumur, du nom de Charles Bousquet, tirait, rue de Belzunce, plusieurs coups de revolver sur sa belle-sœur, Juliette Drouard, et sur le patron de celle-ci, M. Paquy, avocat à la Cour d'appel.

a passé une nuit chez nous. Elle est de si bonne pâte...

— Excepté envers moi, Monsieur, dit Blaisot; c'est à peine si elle daigne laisser tomber sur moi un regard.

Et il poussa un gros soupir. Le maître de forge partit d'un éclat de rire.

— Ah! ça, mon pauvre Blaisot, reprit-il, vous êtes donc toujours amoureux transi? Je vous ai prévenu cependant que vous vous adressiez mal: aussi bien n'êtes-vous ni jeune, ni séduisant...

— Ne riez pas, Monsieur! interrompit Blaisot d'un ton farouche.

Il ajouta, en soupirant de nouveau:

— On a le cœur tendre... et puis on s'ennuie tant ici!

— C'est possible: mais n'oubliez pas qu'il pourrait être imprudent pour vous de chercher une retraite ailleurs. Qui soupçonnerait dans le bonhomme Blaisot, teneur de livres aux forges du Saut, l'habile et l'insaisissable...

Mais laissons cela... Ne songez qu'à travailler, à finir votre grand ouvrage. Quant à ce charlatan et à son pire, ne conservez aucun souci; je suis décidé à les voir bientôt moi-même et je m'informerais adroitement...

Juliette Drouard succombait presque immédiatement. Quant à l'infortuné avocat, il expirait au bout de quelques jours, après d'atroces souffrances.

L'auteur de ce drame épouvantable, M. Bousquet, ne tardera pas à passer en Cour d'assises. M. Anquetil vient, en effet, de terminer l'instruction relative à cette affaire et de renvoyer l'inculpé devant la chambre des mises en accusation.

AU CAMP DU RUCHARD

Le *Messageur d'Indre-et-Loire* annonce que des soldats du 32^e de ligne, en ce moment au camp du Ruchard, auraient, dit-on, commis à Villaines toutes sortes de déprédations, enlevant des légumes, des fruits, et même, ce qui est plus grave, une chemise et des bas.

Ces soldats auraient en outre pénétré dans l'église où ils ont fait des dégâts assez considérables.

AUX SOLDATS MORTS EN 1870-71

Le département de la Sarthe, un des plus éprouvés pendant l'invasion et un de ceux où il s'est livré le plus de batailles, renferme une grande quantité de sépultures militaires.

Afin d'honorer la mémoire des soldats tombés dans ces combats, un Comité vient de s'organiser et a ouvert une souscription destinée à élever à Bonnetable un monument aux soldats morts pendant la guerre de 1870-71.

CAVALCADE A SAINT-MAIXENT

Une cavalcade au profit des pauvres de la ville et des blessés militaires aura lieu dimanche prochain 13 juillet à Saint-Maixent (Deux-Sèvres).

Elle sera ainsi composée: Groupe de bicyclistes. Cortège historique: entrée de Charles VII à Saint-Maixent, sonneurs de trompes, valets de chiens, mente, bourgeois et échevins, chevaliers armés, le roi Charles VII et sa suite, troubadours, hommes d'armes; char tyrolien (musique du 44^e de ligne), char de la France, char des fleurs, char des bottiers, équilibristes, marquis et marquises, char de la charité, char annamite, char de la marine, conque napolitaine (musique municipale), athlètes, char de l'agriculture (Société chorale), bouquetières, char de l'imprimerie, char de Goubrinus, tricycles grotesques, quêteurs à pied et à cheval.

A huit heures et demie du soir, retraite aux flambeaux, illuminations.

ACTE DE BRIGANDAGE

La semaine dernière, à Romilly (Loir-et-Cher), arrondissement de Vendôme, deux individus, le visage couvert de mouchoirs, frappaient à coups redoublés, au milieu de la nuit,

— Hein! vous voulez voir le docteur Jean et Robillard?

— Pourquoi pas! Puisque l'on sait où les trouver, ne faut-il pas que je les remercie pour le service qu'ils ont rendu à Léon? C'est mon devoir de père de famille. Et, par la même occasion, je ferai certaines tentatives... Suffit, cela ne regarde que moi.

Il s'était levé et congédiait Blaisot du geste.

— Ah! dit le prétendu teneur de livres d'un air de défiance, vous manigancez des choses que vous voulez me cacher! Soit. Seulement, mon cher et respectable patron, marchez droit!... sinon, vous vous apercevrez que je ne suis bonhomme qu'en apparence.

Et il sortit brusquement.

(A suivre.)

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 6 Juillet 1890.

Versements de 206 déposants (32 nouveaux), 54,341 fr. 25.

Remboursements, 24,146 fr. 83.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

à la porte des époux Houdebert, deux septuagénaires ayant chez eux une fille presque idiote, et enjoignaient qu'on leur ouvrit:

— Nous sommes les gendarmes, nous avons des pièces importantes à faire signer. Ouvrez de suite ou sinon...

La femme Houdebert, toute interloquée, les pria d'attendre qu'elle se vêtît, mais les mal-fauteurs impatients enfoncèrent la porte et entrèrent dans la maison. Ils demandèrent de quoi manger et de l'argent. La pauvre vieille vit alors à qui elle avait affaire et n'essaya pas de résister.

Le repas terminé, les brigands, peu satisfaits de l'aumône qui leur était faite, explorèrent la maison dans tous ses coins. Pendant qu'ils se livraient à leurs recherches, la femme Houdebert, plus morte que vive, put enlever d'un petit placard un porte-monnaie contenant toute sa fortune, 2,000 fr. environ, et le plaça dans le lit où gisait son mari paralysique.

Les deux hommes fouillèrent le lit de la jeune fille et celui des époux Houdebert et y trouvèrent le porte-monnaie. Ils s'emparèrent encore de quelques objets et s'enfuirent. Malgré les investigations de la gendarmerie, on n'a pu les retrouver.

LES FUSÉES. — La ville de Saintes vient de l'échapper belle! Dimanche dernier, quelques enfants s'amusaient à faire partir des fusées; l'un d'eux eut la malencontreuse idée, pour assujettir une des siennes, de la placer dans la serrure de la porte de la poudrière, qui ne renfermait pas moins de 2,000 kil. de poudre.

La fusée, en prenant feu, détermina un commencement d'incendie dans la porte, incendie que les voisins purent heureusement circonscire assez tôt.

A la suite de cet incident, le maire de Saintes a pris un arrêté rappelant les prescriptions d'un règlement de police ainsi conçu:

« Aucune armée à feu ni pièce d'artifice ne doivent être tirés dans les rues, ni sur les quais, routes, places et promenades de cette ville, sans une autorisation spéciale. »

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fête nationale du 14 juillet 1890. — A l'occasion de la fête nationale du 14 juillet 1890, la Compagnie d'Orléans a décidé que les coupons retour des billets aller et retour, réduits de 25 0/0, qui auront été délivrés pour Paris, du vendredi 11 juillet au lundi 14 juillet, ces deux jours inclus, seront exceptionnellement valables pour le retour jusqu'aux derniers trains de la journée du vendredi 18 juillet.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par ledit tarif lorsqu'elle expirera après le 18 juillet.

FAITS DIVERS

LA Foudre

On télégraphie de Dijon, 6 juillet:

« Avant-hier soir, à six heures, un violent orage a éclaté sur Auxonne; la foudre est tombée sur la caserne, occupée par le 10^e régiment d'infanterie, culbutant les cheminées. Elle a pénétré dans plusieurs chambres, où elle a occasionné des dégâts importants. Cinq militaires, dans la chambre de la 3^e compagnie du 2^e bataillon, ont été grièvement brûlés ou blessés. Ils ont été transportés à l'hôpital et n'ont repris connaissance que longtemps après.

» La commotion a été telle, qu'elle a été ressentie par tous les soldats occupant le bâtiment atteint. La plupart ont été renversés sans contusion. »

A laïque.

Le maître d'école à l'élève Baluchon: — Que savez-vous de particulier sur le règne de Philippe le Bel?

Et Baluchon, qui est des bataillons scolaires, de répliquer avec feu:

— Parbleu! il a inventé un fusil auquel il a donné son nom!

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE L'INDUSTRIE SARDINIÈRE DE FRANCE

SARDINE UNION LIMITED

Capital £ 1,000,000, soit 25,000,000 de francs.

Divisé en 200,000 actions de £ 5, soit 125 francs chacune.

Société anglaise constituée et enregistrée à Londres le 24 juin 1890.

Siège social à Londres, Broad street Avenue.

Bureau administratif à Paris, 42, rue Richer.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. S. DE HÉRÉDIA, ancien député, ancien ministre des travaux publics, *Président*.

G. W. HASTINGS, membre du Parlement anglais, administrateur du « Salt Union », *Vice-Président*.

Victor WM. CHEMERY (de Hughes, Chemery et C^{ie}).

Colonel CLAPEYRON, O. S., censeur de la Compagnie générale Transatlantique.

M. FONTANA, docteur en droit, industriel à Paris.

Le Docteur BOYER, propriétaire à Paris.

W. G. GREIG, de London, ancien directeur de la Hongkong and Shanghai Banking Corporation Singapore.

HURARD, S., industriel à Paris, député.

PAULMIER, S., ingénieur à Paris.

J. MURRAY-ROBERTSON, administrateur de « Montevideo Tramway C^o ».

Alfred L. STRAUSS, administrateur de la « National Provincial Trustees and Assets Corporation ».

J. BRADLEY, Esq., de Droitwich.

Directeur général: F. LOUIS JANNE.

ÉMISSION PUBLIQUE

de 200,000 actions entièrement libérées de £ 5 ou 125 francs

PAYABLES	En souscrivant.....	25 francs
	A la répartition.....	50
	Le 25 juillet 1890....	50
COMME SUIVIT:	TOTAL.....	125

Parmi les conserves de produits alimentaires, la sardine constitue un des éléments les plus importants de la consommation. On en jugera par ce fait que le nombre des usines qu'elle alimente a passé, depuis 1860, de 26 à 109. Le nombre des bateaux français occupés à la pêche s'est élevé de 2,594 à 4,274, montés par 21,708 marins.

Les usines acquises par la Société sont au nombre de 105, situées sur les côtes de la Vendée et de la Bretagne. Elles fabriquent annuellement 650,000 caisses de 100 boîtes chacune.

La Société a également acquis 61 bateaux de pêche, et leur valeur, jointe à celle des 105 usines, est de 16,500,000 francs, comprenant terres, immeubles, matériel, outillage, engins de pêche, etc., le tout libre de toute hypothèque. C'est donc un placement immobilier qu'on fait en achetant des actions de la Société. Aussi on peut affirmer que jamais une affaire industrielle aussi sérieuse n'a été offerte au public.

Les bénéfices réalisés par ces 105 usines et vérifiés par les experts-comptables atteignent Fr. 3,042,000, ce qui fait légitimement espérer un revenu de 12 0/0 par an au minimum. Ils pourront être plus élevés encore par suite des grosses économies qu'assurera l'achat en gros des fer-blancs, huiles, etc., et aussi par le fait de la réduction des frais généraux.

Enfin la Société instituera une Caisse de prévoyance au profit de son nombreux personnel (pêcheurs, ouvriers et ouvrières) qu'elle fera participer ainsi à ses bénéfices.

Souscription ouverte le vendredi 11 juillet

A LONDRES, chez MM. Barclay, Bevan, Tritton, Ransom, Bouverie et C^o, banquiers, 52, Lombard street; à la British Linen Company Bank, 41, Lombard street.

A PARIS

la SOCIÉTÉ DE DÉPÔTS ET COMPTES COURANTS, 2, place de l'Opéra, la BANQUE TRANSATLANTIQUE, 6, rue Auber, Sont chargées de transmettre à Londres les souscriptions et les versements à MM. Barclay, Bevan, Tritton, Ransom, Bouverie et C^o, banquiers de la Société Générale de l'Industrie Sardinière de France — Sardine Union Limited.

On peut souscrire, dès à présent, par correspondance

Les coupons et dividendes seront payés à Londres et à Paris

Statuts et prospectus détaillé à la disposition

des souscripteurs.

DÉCLARATION FAITE AU TIMBRE LE 2 JUILLET 1890.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

ÉPICERIE CENTRALE

Rue Saint-Jean, Saumur

Eau-de-vie blanche pour fruits, préparée avec des alcools extra fins, conservant aux fruits toute la saveur et donnant une liqueur délicieuse.

Marmande... 4 fr. 50 le litre.

Montpellier... 4 fr. 75 —

Armagnac... 2 fr. —

Verre compris.

Demandez

LE PARFAIT GUIGNOLET

2 fr. 40 le litre et 2 fr. 25 par 6 litres.

PAR: BODET, propriétaire-gérant.

Liquidation judiciaire
Concordat Alfred Hattat

Par jugement rendu le 7 juillet 1890, le Tribunal de commerce de Saumur a homologué le concordat accordé par la majorité des créanciers du sieur Hattat, fabricant d'articles de ménage à Saumur.

Les conditions de ce concordat sont : abandon complet d'actif et abandon des créances Hattat père et Frédéric Hattat frère.

M. Doussain est maintenu liquidateur à l'exécution du concordat.

Pour extrait,
(549) Le Greffier, COLLIN.

Étude de M^e JAUBERT, commissaire-priseur à Saumur.

Grande Vente
DE MEUBLES

Aux enchères publiques
Pour cause de départ

Le MERCREDI 9 juillet 1890, à 4 heures du soir, et jours suivants, à Saumur, rue de l'Abattoir, maison PICHAT,

Il sera vendu :

Salle à manger en vieux chêne sculpté, comprenant : buffet normand, buffet à étagères, chaises ; Ameublement de salon composé de : canapé, fauteuils en bois noir ; lustre, candélabres et landiers en fer forgé ;

Armoires, tables de toilette, guéridons, commode, tables de nuit et autres, lits en fer, coffre à bois, buffets, lit en fer noir et cuivre, glaces, pendules, tapis, portières, tentures ;

Vieilles faïences et vieilles armes
Articles de literie, lessiveuse, baignoire, fourneau en fonte, verrerie, vaisselle, batterie de cuisine, casiers, bouteilles vides et quantité d'autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0 pour les frais.

Le Commissaire-priseur,
JAUBERT.

A LOUER de suite pour cause de départ,
Belle Maison bourgeoise,
rue Nationale, n° 7, avec **JARDINS, EAU de LOIRE et GAZ.**
S'adresser à M. SÈVE, qui l'habite. (530)

A LOUER
Pour la Saint-Jean prochaine,
REMISE ET ÉCURIE

Au Champ-de-Foire,
REMISE, ÉCURIE
Et Chambre au 1^{er}
Rue Haute - Saint - Pierre.
S'adresser à M. GIRARD, place de la Grise. (503)

A Vendre ou à Louer

POUR NOËL PROCHAIN
UNE MAISON
Et Dépendances
Sise Grand'Rue, n° 12, occupée actuellement par le percepteur de Saint-Lambert-des-Levées.
S'adresser à M^e DENIEAU, notaire à Allonnes. (340)

A VENDRE ensemble ou séparément,
Voitures, Harnais et Marchandises, dans une sous-préfecture de Maine-et-Loire.
S'adresser au bureau du journal.

GUERISON
Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau
DARTRES, ECZÉMAS, ACNE, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.
MEMES DES PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres.
Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LERORMAND, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspondance.

A Louer présentement
UNE MAISON
Située à Saumur, 10, quai de Limoges.

Joignant l'hôtel Léon Mayaud,
Comprenant : salle à manger, salon, cuisine, office, trois belles chambres à feu au 1^{er} avec lingerie, quatre chambres à feu au 2^e, chambre de domestique, deux vastes greniers, deux caves et jardin.

Pour visiter, s'adresser à M. PIVRON, pompier, quai de Limoges, et à M. CARICHOU, à Beaulieu-lès-Saumur.

Des modifications pourront être apportées suivant le goût du locataire.

A LOUER
Maison avec Jardin

ÉCURIE ET SERVITUDES
Rue Saint-Lazare, 32.
S'adresser 6, rue du Temple.

BAINS DE MER
Plage de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (Vendée)

A LOUER 2 CHALETS
Sur la Plage.

Pour renseignements, s'adresser au bureau du journal ou à M. BODIN-CHIVERT, à Thouars.

Une Mère de famille habitant la campagne, aux environs de Saumur, et pouvant fournir les meilleures références, prendrait de suite un **enfant au biberon**.
S'adresser au bureau du journal

IMPRIMERIE à céder dans une ville manufacturière du centre de la France. Typographie, lithographie, reliure. Journal bi-hebdomadaire. S'adresser à l'agence Havas, 8, place de la Bourse, aux initiales M. H. C.

Épicerie Parisienne

RUE D'ORLÉANS, 33, et RUE DACIER, 38

IMBERT ET FILS

HUILE D'OLIVE DE NICE

Qualité extra, le demi kilog, 1 fr. 20 ; — par 3 kilos, 4 fr. 10, et au-dessus de 20 kilos, 4 fr.

VINAIGRE D'ORLÉANS, pur vin, le litre, 0,70 ; — très vieux, 0,80.

EAU-DE-VIE BLANCHE, pour fruits, le litre, 1 fr. 50 et 2 fr.

SUCRE, 1^{er} choix, le kilog, 1 fr. 05.

SULFATE DE CUIVRE

1^{re} Marque 98 0/0 de pur

Entrepôt : Rue Dailly, SAUMUR

Chez M. A. COURTET

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	MIXTE			EXPRESS			OMNIBUS		
	matin	soir	soir	matin	soir	soir	matin	soir	soir
Paris				7 55	12 50	7 55	8 30	11 25	
Chartres	6 »			9 34	10 12	2 51	9 41	10 12	1 23
Château-du-Loir	10 13			12 22	1 58	6 35	12 28	1 8	4 51
Noyant-Méon	11 20			1 5	3 8	7 40	1 13		5 54
Liniches-Bouton	11 29				3 17	7 49			6 4
Vernantes	11 43				3 30	8 »			6 14
Blou	11 54				3 41	8 10			6 24
Vivv	12 2				3 49	8 17			6 31
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)	12 15			1 38	4 2	8 29	1 48	2 22	6 42
(départ)	12 23			1 44	4 14	8 34	1 54	2 28	6 53
Nantilly (arrivée)	12 31				4 22	8 41			7
SAUMUR (Etat)									
(arrivée)	12 41				4 34	8 51			7 11
(départ)		8 31	10 37		4 11	8 30			6 50
Nantilly (départ)		8 37	10 44		4 23	8 43			7 3
Chacé-Varrains		8 47	10 52		4 29	8 49			7 9
Brézé-Saint-Cyr		9 11			4 37	8 56			7 17
Montreuil-Bellay		9 41	11 24		2 15	4 57	9 14	2 25	2 59
Thouars			11 57		2 44	5 51	9 40	2 52	3 28
Niort			3 58		4 30	8 42		4 40	5 20
Saintes					6 24	11 52		6 22	7 53
Bordeaux					9 52	4 18		9 11	11 43

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	MIXTE			EXPRESS			OMNIBUS		
	matin	soir	soir	matin	soir	soir	matin	soir	soir
Bordeaux					5 40		8 20		3
Saintes					7 12	9 9	11 39	5 13	6 40
Niort					9 42	10 51	12 5	5 35	8 10
Thouars					8 35	6 5	12 12	12 45	4 35
Montreuil-Bellay					9 40	6 57		2 37	5 1
Brézé-Saint-Cyr					9 59	7 18		2 51	5 16
Chacé-Varrains					10 11	7 27		2 58	5 24
Nantilly (arrivée)					10 16	7 32		3 3	5 29
SAUMUR (Etat)									
(arrivée)					7 45		3 13	5 42	10 3
(départ)					7 25	11 25		2 52	5 20
Nantilly (départ)					7 36	11 36		3 4	5 31
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)					7 47	11 44	1 34	3 12	5 39
(départ)					7 57	11 54	1 39	3 16	5 43
Vivv					8 11	12 10		3 28	5 57
Blou					8 20	12 19		3 36	6 6
Vernantes					8 33	12 33		3 47	6 19
Liniches-Bouton					8 46	12 45		3 58	6 31
Noyant-Méon					9 1	12 58	2 15	4 10	6 45
Château-du-Loir					10 22	2 4	2 55	5 22	7 58
Chartres					2 47		5 56	9 26	12 4
Saintes					5 50		7 30	11 50	2 27
Bordeaux									5 10

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	MIXTE			OMNIBUS		
	matin	soir	soir	matin	soir	soir
Saumur	7 52	11 16	4 31	7 41	4 34	9 5
Port-Boulet	8 40	12 20	6 50	8 10	4 56	9 45
Chinon	9 4	1 7	7 14	9 4	7 6	10 32

SAUMUR — BOURGUEIL

STATIONS	OMNIBUS			OMNIBUS		
	matin	soir	soir	matin	soir	soir
Saumur	7 52	11 16	4 31	7 55	11 50	3 30
Port-Boulet	8 44	1 10	5 10	8 15	12	3 40
Bourgueil	8 54	1 20	5 20	9 4	12 33	4 5

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	MIXTE			OMNIBUS		
	matin	soir	soir	matin	soir	soir
Poitiers	6 5	6 45	12 53	7 41	10 47	2 42
Moncontour	7 41	10 47	2 42	8 42	1 39	3 56
Loudun	8 42	1 39	3 56	9 19	3 21	4 35
Montreuil (ar.)	9 19	3 21	4 35	6 50	9 27	4 20
(départ)	6 50	9 27	4 20	4 59	9 30	
le Vaudelnay	7 2	9 39	4 46	5 10	9 43	
Baugé	7 14	9 51	5 30	5 21	9 56	
Doué	7 22	9 58	6 16	5 29	10 5	
Martigné	7 45	10 20	7 5	5 49	10 30	
Angers	9 12	11 45	10 7	7 12		

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

STATIONS	OMNIBUS			OMNIBUS		
	matin	soir	soir	matin	soir	soir
Angers	4 40		7 30	11 48	6 30	
Martigné	6 1	8 26	11	1 12	8 4	
Doué	6 24	8 55	11 54	1 35	8 13	
Baugé	6 32	9 5	12 16	1 44	8 28	
le Vaudelnay	6 39	9 13	12 34	1 51	8 37	
Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 1	8 54	
(départ)	7 38		1 26	2 21	9 17	
Loudun	8 24		4 14	3 10	10 14	
Moncontour	8 56		6 10	3 43	10 49	
Poitiers	10 33		10 40	5 22	12 17	

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	DIRECT		OMNIBUS		EXPRESS		OMNIBUS		EXPRESS	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Nantes	11 55				8 25	8 55	12 7	3 10		7 35
Angers	2 19	6 30	10 29	12	2 57	5 10	5 20	9 35		
La Ménitrie	2 52	7 10	10 51	12 37	3 42	6 10	6 23	10 1		
Les Rosiers		7 19	10 58	12 46	3 52	6 32	6 44			
St-Clément		7 26		12 53	3 59	6 41				
St-Martin		7 33		12 59	4 7	6 58	10 24			
Saumur ar.	3 22	7 46	11 13	1 11	4 20	5 53	6 58	10 30		
— dt.	3 26	7 52	11 16	1 15	4 31	5 56	7 3	10 30		
Varennes		8 5	11 26	1 27	4 45	7 21				
Port-Boulet	3 50	8 20	11 35	1 38	5 1	6 13	7 39	10 50		
Langeais	4 23	8 59	11 55	2 12	5 46	6 35	8 30	11 16		
Tours arr.	5 2	9 42	12 33	2 51	6 35	7 14	9 52	11 48		
Paris arr.	10 39		4 48	10 46	2 35	11 58				

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES